



LANGUES

Résolution pour défendre la cohésion nationale

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le Grand Conseil fribourgeois a tiré hier la sonnette d'alarme devant la tendance de cantons alémaniques tentés de supprimer l'apprentissage du français à l'école primaire, comme l'ont déjà décidé Thurgovie, Nidwald et Lucerne. A l'unanimité, il a adopté une résolution d'Andrea Burgener Woeffray (s, Fribourg) et Albert Lambelet (dc, Corminboeuf) qui invite le Conseil d'Etat à interpeller sur cette question le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP).

Il y va de la cohésion et de la solidarité nationales, de la diversité et de la richesse culturelles, et aussi du respect mutuel, postulent le texte et les députés. «Comme canton bilingue, une telle résolution est de notre devoir», estime Andrea Burgener. «Imaginez-vous que l'anglais devienne la langue de nos débats au Grand Conseil!», illustre Albert Lambelet.

Le Parlement cantonal souhaite donc que le gouvernement «invite le Conseil fédéral à enga-

ger davantage de moyens dans la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelle entre cultures nationales, à promouvoir les échanges et à veiller, dans l'intérêt national, au bon apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire». Le Conseil d'Etat est aussi prié de demander à la CDIP de «combler les lacunes dans l'apprentissage de la deuxième langue nationale, tant dans la formation des enseignants qu'au niveau des manuels».

Le Grand Conseil demande aussi à son propre bureau de contacter les Parlements cantonaux et se propose comme «partenaire de dialogue».

Lors du débat, Olivier Suter (v, Estavayer-le-Gibloux) a annoncé qu'il allait, avec Susanne Aebischer (dc, Chiètres), demander la création d'un bureau cantonal du bilinguisme. Pour sa part, la Jeunesse socialiste fribourgeoise salue dans un communiqué la décision du Grand Conseil, indiquant qu'elle l'avait proposée. I

GENS DU VOYAGE

Ras-le-bol et scepticisme

PATRICK PUGIN

Le Grand Conseil a accepté hier un mandat demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour accélérer la réalisation de l'aire multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts, vers laquelle seront dirigés les gens du voyage. Problème, selon les députés: l'OFROU n'entend entreprendre les travaux qu'en 2016. «Pourquoi attendre? Je suis sûr que cela pourrait aller plus vite si le Conseil d'Etat invoque l'urgence», déclare Nicole Lehner-Gigon (s, Massonnens), l'un des cosignataires du mandat, relayant le ras-le-bol de la population.

Si la plupart des députés adhèrent au projet de la Joux-des-Ponts, il s'en trouve pourtant quelques-uns qui restent sceptiques. Comme Nicolas Repond (s, Bulle): «Les gens du voyage viendront-ils s'installer sur cette aire qui ressemblera à un camp de prisonniers? Je n'en suis pas convaincu.» Même écho chez Ueli Johner (udc, Chiètres), qui ne croit pas qu'il s'agisse d'une solution adaptée: «Et puis cela ne résoudra pas les problèmes dans le nord du canton!»

«Je constate avec étonnement que certains remettent presque en cause ce projet», commence le directeur de l'Aménagement, de

l'environnement et des constructions, Maurice Ropraz. Avant d'annoncer aux mandataires que la mise à l'enquête était publiée dans la «Feuille officielle» du jour (voir page 17). L'expérience montre que la procédure devrait durer jusqu'à la fin 2015, «sous réserve d'opposition».

Quant à la demande de prise en charge des frais occasionnés par les déprédations et les déchets des gens du voyage, Maurice Ropraz rappelle qu'une réglementation existe déjà: lorsque des gitans s'installent, la gendarmerie prélève 15 francs par caravane et par jour. «Dans la majorité des cas, les sommes encaissées sont suffisantes pour dédommager les propriétaires des terrains», assure le conseiller d'Etat. Mais lorsque ce n'est pas le cas, considèrent les députés, le canton doit mettre la main à la poche. «Inéquitable», rétorque Maurice Ropraz. «On ne peut pas traiter différemment les victimes d'un cambriolage ou d'incivilités et celles des gens du voyage.»

Au final, le parlement a accepté le mandat, par 48 voix contre 12 (7 abstentions). Pas suffisant pour que le Conseil d'Etat le prenne en considération. Le texte devait réunir la majorité qualifiée, soit 56 voix. I

L'amélioration des procédures doit être un souci permanent

AMÉNAGEMENT • Dans un monde où tout va très vite, les formalités administratives sont parfois trop lentes. L'Etat en convient, mais corrige.

PATRICK PUGIN

Quatre ans que la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) est entrée en vigueur. Un peu tôt pour tirer un bilan de son application. Le Conseil d'Etat ne saurait ainsi donner «une image complète et circonstanciée de la situation», annonce-t-il dans son rapport sur un postulat de Markus Bapst (dc, Guin) et Jean-Daniel Wicht (lr, Givisiez).

Les deux élus s'inquiétaient particulièrement du temps que prenaient certaines procédures, en particulier dans le domaine de la planification locale et des procédures combinées. Et se faisaient les porte-paroles des communes et des entreprises se plaignant de devoir attendre bien trop longtemps avant que les décisions d'approbation ne soient prises. Un sujet de préoccupation dans un monde de la construction où les délais sont une donnée très sensible. Maurice Ropraz le conçoit: «Face à une pression toujours plus importante, le canton se doit d'évaluer les procédures et de porter un regard critique sur son action, dans le but d'atteindre une meilleure efficacité.»

Et elle s'y emploie, sa Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), à parfaire son fonctionnement, a-t-il assuré hier au Grand Conseil. La nouvelle procédure d'octroi des permis de construire, dit-il, permet de traiter les demandes dans un délai raisonnable - bien que la perception des maîtres d'ouvrage ne soit pas toujours la même... Par contre, la durée de traitement des dossiers liés à des Plans d'aménagement locaux (PAL) ou des Plans d'aménagement de détail (PAD) est «trop longue», admet Maurice Ropraz.

Huit mauvais élèves

Et le rapport de pointer du doigt huit services qui, en moyenne, ne respectent pas le délai d'ordre d'un mois pour établir leurs préavis. «Quels sont-ils?» s'enquiert Markus Bapst, désireux que les mauvais élèves soient nommément désignés. Jouant la carte de la transparence, le conseiller d'Etat égrène: «Service de l'énergie, Commission des dangers naturels, Service des biens culturels, Service des constructions, Service de l'environnement, Section lac et cours d'eau, Service de la mobilité et Service de la nature et du paysage.» Il s'agit là des administrations concernées par les PAL



Les demandes de permis de construire sont traitées dans un délai raisonnable. Il en va autrement pour les dossiers liés aux Plans d'aménagement locaux et Plans d'équipement de détail.

VINCENT MURITH/PHOTO PRÉTEXTE

et PAD. Cancre lui aussi, le Service des forêts et de la faune n'est concerné que par les permis de construire.

Un rien de pragmatisme

Maurice Ropraz a adressé un courrier à ces services - rattachés à quatre directions différentes - pour leur demander de veiller à améliorer la situation... Mais le conseiller d'Etat souligne cependant qu'il convient que les dossiers soient examinés «de manière sérieuse. Car les préavis engagent la responsabilité du canton.»

Pour les députés, les choses pourraient cependant aller plus vite. Jean-Pierre Doutaz (dc, Pringy) se demande par exemple pourquoi seuls quatre dossiers sont demandés au requérant? «Pourquoi pas huit ou seize? On perdrait moins de temps! Et ne serait-il pas possible, à terme, d'envisager un dossier électronique?» Pierre-André Page (udc, Châtonnaye) demande pour sa part un rien de pragmatisme et de bonne volonté: «Il n'est pas nécessaire qu'un dossier complet soit retourné aux communes lorsque il n'y a qu'une petite correction à y apporter!»

Relais du mécontentement, voire du ras-le-bol, exprimé dans la population, les parlementaires n'en ont pas moins salué la vo-

lonté affichée par la DAEC de tout mettre en œuvre pour améliorer les procédures. Sûr qu'ils y veilleront. I

Tous les PAL ne sont pas bons à jeter à la poubelle

Ce rapport sur la LATEC a par ailleurs permis à Maurice Ropraz de rappeler que la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a des conséquences importantes sur les PAL et, indirectement, sur les demandes de permis de construire puisque, dès son entrée en vigueur, un moratoire est instauré jusqu'à l'adaptation du Plan directeur cantonal (PDCant), en 2019 au plus tôt.

Cette nouvelle donne cause des soucis à plus d'un Conseil communal. Car la LATEC les contraignait à réviser leur PAL jusqu'au 31 décembre 2014. «Les exécutifs ont engagé des montants considérables pour réviser leur PAL et désormais tout ce qui a été fait est bon

pour la poubelle au pire, gelé jusqu'en 2019 au mieux», déplore François Roubaty (s, Matran).

Maurice Ropraz tempère: non, tout n'est pas à jeter. «Le moratoire sur les zones à bâtir n'empêche pas les communes d'entreprendre des changements d'affectation, des mesures de densification ou des négociations avec les propriétaires de terrains thésaurisés dans les zones à bâtir légalisées», soutient le chef de la DAEC. Rien, selon lui, ne laisse présager à ce jour que tous les PAL devront être révisés à la suite du nouveau PDCant. «Il est clair cependant que les règles de dimensionnement actuelles devront être revues.» PP

CO ALÉMANIQUE

Aide accordée

A l'unanimité, le Grand Conseil a approuvé hier une subvention de près de 11 millions pour le CO de langue allemande de Fribourg (DOSF), dont le chantier a démarré cet été. Construit dans le quartier du Jura, ce complexe de deux bâtiments comprend notamment vingt-quatre salles de classe, douze salles spéciales, trois salles de sport, une aula, un réfectoire et une bibliothèque-médiathèque.

Cette réalisation de la ville est dévisée à 55 millions (études comprises). Le DOSF doit ouvrir ses portes à la rentrée 2016. CAG

Senior+ donnera toutes les réponses

AÎNÉS • Prise en charge et coordination passeront en plénum en 2015.

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Une politique active en faveur des proches aidants, une meilleure coordination médico-sociale dans la prise en charge des personnes âgées, la création d'un bureau d'information et de coordination pour le placement d'urgence des aînés. Ces trois demandes ont fait l'objet de trois postulats, tous pris en considération hier par le Grand Conseil. Il faut dire que le Conseil d'Etat donnait des gages: toutes ces préoccupations sont déjà prises en compte dans la politique de la personne âgée que le canton développe dans son concept Senior+, comme il l'expliquait dans les réponses à ces trois postulats.

Hier, Anne-Claude Demierre a indiqué que Senior+ passerait devant le parlement durant le pre-

mier semestre 2015. De plus, la directrice de la Santé et des affaires sociales a prévu une journée consacrée aux proches aidants. Leur travail bénévole est considérable: il est, par an, estimé à 12 milliards en Suisse et à 500 millions dans le canton, a relevé Benoît Rey (cs, Fribourg), cosignataire du premier postulat, accepté hier sans opposition.

Quant à coordonner la prise en charge médico-sociale des aînés, ce sera l'affaire de réseaux, à créer par district. Anne-Claude Demierre a par ailleurs annoncé la création d'unités psycho-gériatriques dans certains EMS dès l'an prochain. C'est par district aussi qu'est prévue l'instauration de bureaux de coordination, aptes à trouver rapidement des solutions dans les situations d'urgence. I

EN BREF

ENSEIGNEMENT

Fribourg adhère au concordat sur les hautes écoles

Le Grand Conseil a adopté cette semaine à l'unanimité (83 voix) le projet de loi portant sur l'adhésion à l'Accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (Concordat sur les hautes écoles). Cette adhésion garantit à Fribourg une participation active au sein des organes communs et lui permet de représenter les intérêts du canton et de ses hautes écoles au niveau national. En sa qualité de canton universitaire, Fribourg occupera l'un des quatorze sièges au Conseil des hautes écoles. Il reviendra au directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport, Jean-Pierre Siggen, de s'y asseoir. PP